



Domaine des Pins

Chemin de la Bergerie
14 640 VILLERS SUR MER

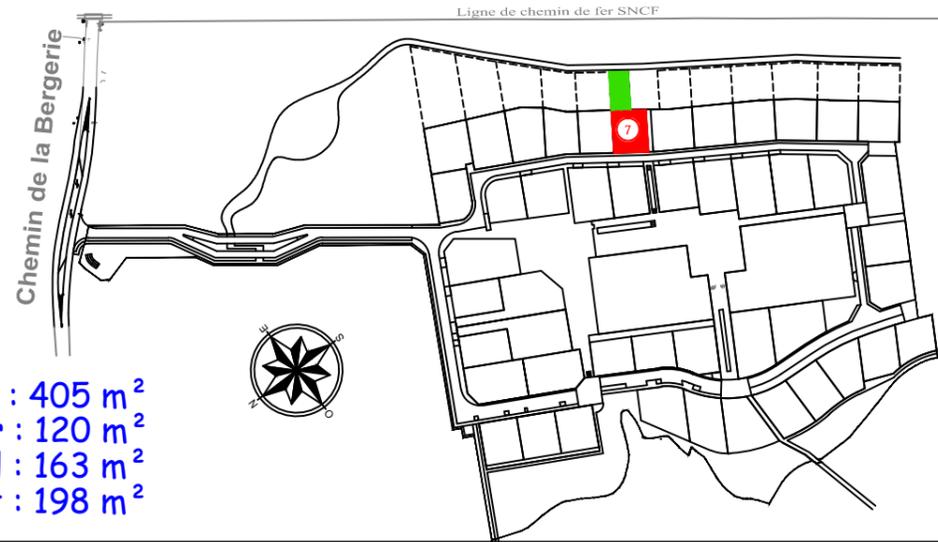
Lotissement de 48 lots individuels et 2 îlots

SAS DE LA BERGERIE
31, rue François 1^{er} - 75008 PARIS
Tél:01.53.57.47.37



Plan de commercialisation du Lot n°7

Plan de repérage du lot



Surface du terrain : 405 m²
Surface plancher : 120 m²
Surface d'emprise au sol : 163 m²
Surface hors lotissement : 198 m²

Règles d'urbanisme :

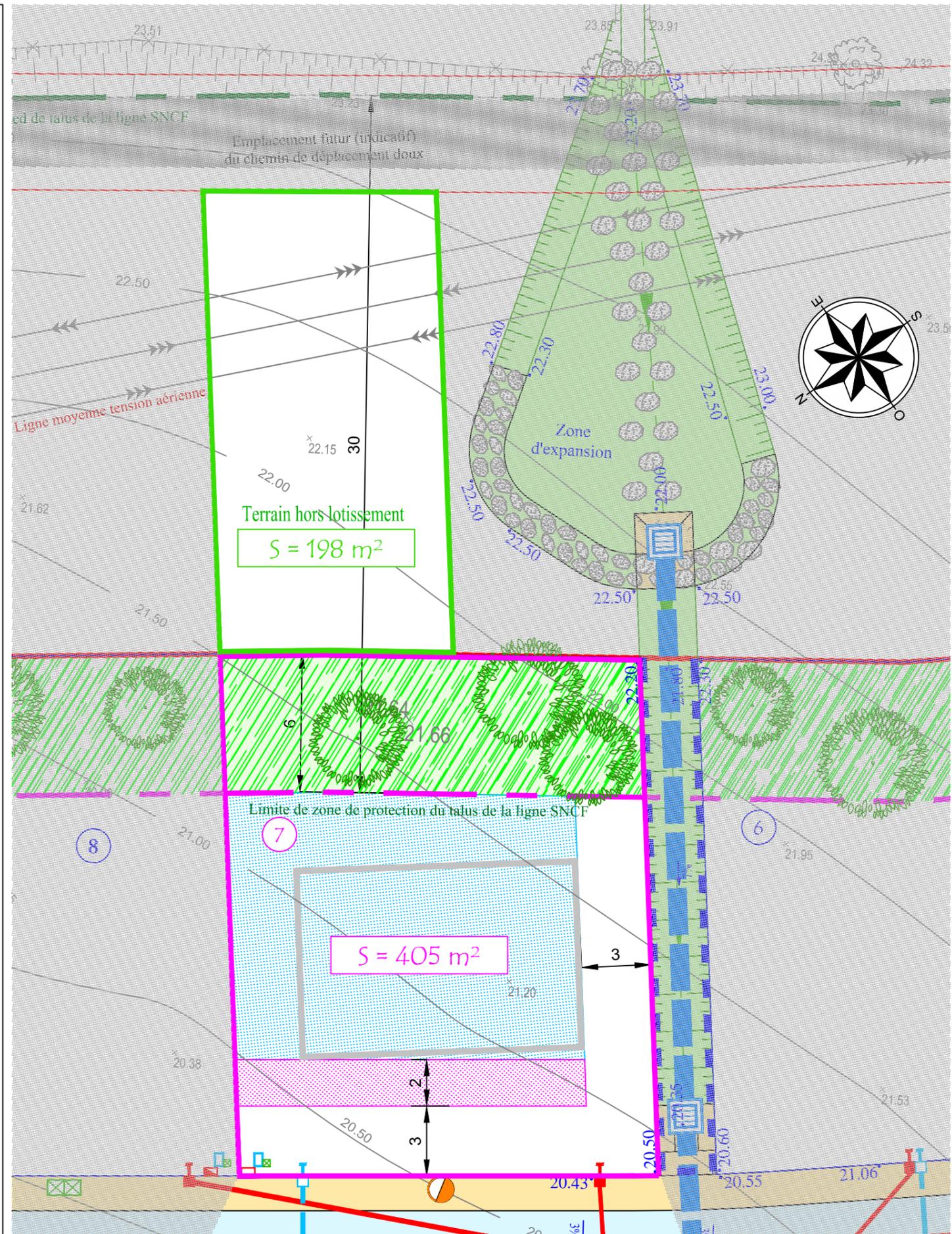
- Zone constructible pour l'habitation et garage
- Zone constructible excepté pour la porte d'accès au garage
- Exemple d'implantation de la construction
- Cote en mètre
- Zone de protection du talus SNCF non constructible y compris pour les abris de jardin et les ouvrages techniques avec masse végétale dense plantée par le lotisseur comprenant des arbres et arbustes en jeune plants. A préserver par l'acquéreur
- Cote altimétrique projet

Prestations du lot réalisées par l'aménageur :

- Citerneau d'eau potable
- Coffret individuel EDF
- Regard individuel téléphone
- Chambre de tirage téléphone
- Luminaire
- Boite de branchement individuel d'assainissement d'eaux pluviales : raccordement sur amorce bouchonnée, les cotes tampon et radier seront précisées après étude
- Boite de branchement individuel d'assainissement d'eaux usées : raccordement sur amorce bouchonnée, les cotes tampon et radier seront précisées après étude
- Plantations : Arbre de haute tige planté par le lotisseur dans l'emprise de la parcelle : à préserver par l'acquéreur
- Soubassement béton 0m20 hors sol mis en place par le lotisseur dans l'emprise du domaine commun

Conformément à l'annexe 2 du règlement du lotissement PA10 :

Nombre d'arbres : 1 par 10m ² de 30% du lot	Arbres plantés par l'aménageur		Nombre d'arbres restant à la charge de l'acquéreur
	Haute tige	En massif dense	
12	3	9	0



- Plan topo établi le 2 avril 2013 par le cabinet Jean François POILEUX géomètre expert à Rouen.
- La position des ouvrages et les cotes altimétriques projet sont à confirmer par les plans de recolement.
- La surface du terrain est donnée à titre indicatif et sera précisée après bornage du géomètre expert de l'aménageur.
- L'adaptation des parties communes nécessite la création de talus dans l'emprise des lots individuels qui seront précisés lors des études.

Echelle: 1/200ème
Ind B - Juin 2025